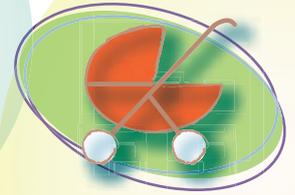


La Gazette

AZÈTTE

DÈS

POUSSÈTTÈS



JOURNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES DE QUIMPER

Trimestriel sept./nov. 08- Numéro 4

ZOOM SUR ...

ADÈLE : 34 ANNÉES DE MÉTIER

Adèle nous a ouvert la porte de sa maison une matinée de juin pour nous raconter son histoire, sa vision du métier d'assistante maternelle au fil du temps... de 1974 à aujourd'hui. En 34 ans de carrière.....elle a vu grandir 33 « bambins ». Adèle a commencé à travailler en usine à 17 ans. A 24 ans elle est mère de 2 enfants (13 mois d'écart) et la solution de rester à la maison pour élever ses enfants s'impose à elle. L'assistante sociale lui suggère alors la possibilité de garder 1 enfant... et l'aventure commence. Au fur et à mesure que ses propres enfants grandissent, elle passe de 1 à 3 agréments.

« le salaire du début ? un petit revenu, une amélioration du quotidien... » pour exemple 1 enfant :

forfait 3 jours semaine (on ne comptait pas les heures) = 100 francs (et en plus les charges salariales étaient retirées du salaire!). Actuellement on peut estimer cet accueil à environ 350€ (2296 francs).



Il faudra attendre une quinzaine d'années : 1989 pour voir le statut des « gardiennes » évoluer. Une formation de 24 heures puis de 60 heures est demandée aux assistantes maternelles (remise d'une attestation de formation). En parallèle se met en place des regroupements (ateliers divers) organisés par la CAF et la PMI. Les regroupements, la formation ont permis aux assistantes maternelles de rompre l'isolement, de se connaître entre elles et surtout de pouvoir s'affirmer et se positionner comme des professionnelles vis-à-vis de la société et surtout des parents.

Après des difficultés de mise en place, *La convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur* est applicable en janvier 2005 « elle offre une bonne protection aux assmats et nous rend plus crédibles face aux parents (salaires, indemnités...). Je me sens soutenue par les actions du RAM notamment vis-à-vis des parents pour les contrats et du fait de participer aux activités, je ne me sens pas isolée dans mon travail. D'un simple revenu d'appoint d'hier, je trouve qu'une assmat actuellement peut vivre correctement de son métier quand elle accueille 3 enfants (exemple 3 temps plein 40-45 h semaine sur année complète ou moins = 1650€ mensuel net) ».

Etre à l'écoute de l'enfant et de ses parents, soutenir la parentalité, préparer et ouvrir l'enfant à la vie... toutes ces actions sont le fil conducteur du quotidien d'Adèle dans son travail.

Adèle est épanouie dans son métier.....reconnue et appréciée par les parents et les collègues...

Retraite dans 2 ou 3 ans... ? tout dépendra des contrats en cours....qu'elle honorera jusqu'au bout comme toute bonne professionnelle qui se respecte.

Merci Adèle

Catherine et Emmanuelle

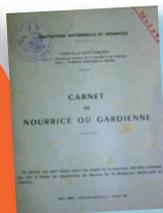
ÉDITO

Le temps de la rentrée a sonné, avec son cortège de rires, de larmes, d'interrogations, de retrouvailles et de bonne humeur aussi...

Dans ce numéro de reprise, nous vous proposons des histoires de temps : avec « Adèle, 34 ans de métier », une vision personnalisée de la profession ; puis une réflexion sur l'accompagnement et le respect des rythmes du jeune enfant. Du côté de l'info santé il sera question de prendre le temps d'adopter les postures adéquates dans le travail auprès des enfants pour se ménager ; certaines d'entre vous voudront mettre à profit leur temps en bénéficiant du Droit Individuel à la Formation. La rentrée c'est aussi le temps des nouvelles rencontres ou des retrouvailles, alors imaginez un (ou plusieurs) trombinoscopes pouvant faciliter l'adaptation des enfants que vous allez accueillir.

Mesdames, rangez vos poussettes le temps de lire cette gazette. Et continuez à nous faire part de vos idées, vos suggestions et expériences pour qu'ensemble nous puissions continuer l'aventure.

BONNE RENTRÉE A TOUS.



AU DÉBUT ÉTAIT LE RYTHME !

Rythme de la rencontre, de la sexualité...
 Rythme cardiaque du fœtus...
 Décharges rythmiques des contractions
 à l'accouchement...
 Rythme des tétées ou des biberons...
 Rythme des bercements...
 Rythme des chansons, comptines et jeux...

Lors de sa vie intra-utérine, les premiers rythmes que l'enfant découvre, sont ceux du battement de son cœur ainsi que ceux du cœur de sa mère.

Après sa naissance, il satisfait ses besoins fondamentaux à différents rythmes. La tétée sera le premier rythme à s'imposer, puis de jour en jour d'autres s'installeront comme celui de l'alternance du sommeil et du temps d'éveil, des soins, des câlins et de la communication. Toutes ces actions demanderont aux parents de s'adapter aux besoins de leur enfant, en instaurant une régularité dont l'effet structurera chaque jour la vie de leur tout petit.

Trouver le bon rythme entre celui donné par le nouveau-né et ceux existants déjà au sein du foyer, est une question d'adaptation respectueuse de chaque individu. Mois après mois, l'enfant tout en se sécurisant dans l'enveloppe de son quotidien, s'ouvrira au

monde au gré des expériences qu'il fera à son rythme. Plus il aura pu observer, ressentir, explorer, essayer et réessayer, de manière sécurisée et adaptée à son âge (sous le regard protecteur de l'adulte), plus l'empreinte

L'essence du rythme est bien dans cette tension indéfinissable entre un besoin de régularité/répétition et une attente de surprise/étonnement

de ses expériences sera riche. Elle lui permettra de poursuivre harmonieusement son développement.

Dès la naissance, chaque enfant s'avère profondément différent des autres. Chacun a ses propres rythmes de vie et de développement, ses rituels, ses modes d'intelligence, ses goûts et ses dégoûts, etc. Autant de compétences qu'il va falloir, à la carte, prendre soin de reconnaître et de valoriser. Le temps sera nécessaire mais, au-delà du temps, une vigilance de chaque jour va être indispensable aux adultes pour savoir regarder positivement les enfants et prioritairement ceux qui n'entrent pas dans le moule, ceux qui sont parfois très loin de l'enfant idéal que les adultes ont dans la tête ou de celui qui nous est montré par les médias ou par la société elle-même.

En installant un climat de confiance et de respect entre tous (parents-asmat-enfant) en y ajoutant un dialogue riche en échanges d'observations et de connaissances sur l'enfant (pourquoi ne pas imaginer un cahier de liaison pour chaque enfant accueilli), l'assistante maternelle et les parents formeront une équipe bienveillante afin d'ajuster leurs manières de faire en fonction de son évolution et à son rythme.

Sources : différents articles et livres disponibles au relais (*se conférer à la rubrique votre coin lecture*).

Donner un rythme c'est créer une enveloppe contenante.

L'organisation du sommeil n'existe pas à la naissance, mais apparaît vers l'âge de 3-4 mois

TÉMOIGNAGE

Catherine accueille Louison (nom fictif) 2 ans. Elle est intriguée par le fait que l'enfant ne s'intéresse pas beaucoup « aux activités de son âge ». « *Le matin je lui propose différents types d'activités : de la pâte à modeler, des puzzles, du dessin... mais la réponse est négative. Et quand je lui demande ce qu'elle veut faire... elle prend son pouce et tourne une mèche de cheveux...* ».

Le message semble clair : « *je ne veux rien faire* ». Où est le problème ? Si ce n'est que Catherine a l'impression de ne pas faire correctement son travail d'assistante maternelle.

Louison a deux grands frères et nous pouvons supposer que le rythme à la maison est soutenu (activités de grands, heure du coucher + tardive...). Louison a besoin de se poser, de ne rien faire, de prendre le temps de... Pourquoi ne pas proposer à Catherine d'aménager l'espace bébé en réservant un coin du tapis au sol pour permettre à Louison de s'étendre, s'étirer, rêver et le grand plaisir de pouvoir « revenir en arrière » dans la gestuel. Lui donner cette possibilité va lui permettre de mieux grandir, lui faire comprendre qu'elle a été entendue dans son désir de ne rien faire. .

Les parents (et adultes en général) doivent adapter leurs soins aux besoins du nouveau-né, ce qui lui permet de trouver ses rythmes

BIENVENUE AU PAYS MAGIQUE DES LIVRES

L'automne arrive.
 Petit lapin se réveille.
 Le téléphone sonne.
 Eh ! Petite colombe !
 Partons en excursion !

Album *L'automne arrive*, Altan, l'École des loisirs.



Loulou retrouve son chemin. Maman ours étend le linge, papa ratisse les feuilles mortes, et Loulou poursuit une grande feuille jaune. Qui vole en bas de la colline...

Album *Loulou retrouve son chemin*, Phyllis Root et Christopher Denise, Kaléidoscope 2002.

VOTRE COIN LECTURE

- *A chacun son rythme*, Assistante maternelle n°21 février 2006.
- *Les rythmes physiologiques*, Cahier de la puéricultrice, n°213 janvier 2008-07-04.
- *Prendre le temps*, Assistante maternelle n°39, octobre 2007.
- *Le respect dans les lieux d'accueil de la petite enfance*, Le journal des professionnels de l'enfance, mars/avril 2007.
- *Rythm'n'babie*, collection Spiral édition Érès.

LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Permettre à chaque assistant maternel de devenir **acteur** de son **parcours professionnel**

Vous souhaitez renforcer vos connaissances et vos compétences dans le domaine de la petite enfance ? Vous voulez vous spécialiser ? Ou obtenir un diplôme ? Quel que soit votre objectif, vous former est un moyen de développer vos savoir-faire, de faire reconnaître la qualité de votre travail, de perfectionner vos pratiques professionnelles, d'apprendre de nouvelles techniques... C'est simple : grâce à l'accord collectif conclu le 21 septembre 2006 par les représentants de la branche des Assistants Maternels du Particulier Employeur.

La formation : mode d'emploi

La première chose à faire est de parler de votre projet de formation à son ou ses employeurs, d'échanger sur vos besoins et leurs attentes. Vous adressez à l'employeur de votre choix votre demande de formation. S'il accepte il devient « l'employeur-facilitateur » c'est lui qui va se charger des formalités liées à la formation (remplir le dossier d'inscription, faire la demande de remboursement des frais, verser votre rémunération...). Il est aussi possible que ce soit votre employeur qui vous demande de suivre une formation.

C'est par le DIF : Droit Individuel à la Formation que vous pouvez l'envisager. Le DIF c'est quoi ?

C'est un quota d'heures de formation attribué tous les ans (conditions : être agréé par le conseil général et justifier d'une activité effective en tant qu'assistant maternel depuis 1 an minimum. Ce capital est égal à 24 heures par an, cumulable pendant 5 ans sans pouvoir dépasser 120 heures (quels que soient le nombre d'employeurs et d'enfants accueillis). Ce droit n'est pas lié à l'ancienneté de votre contrat de travail mais à celle de votre activité dans le métier. Pour consulter et vérifier votre compte DIF connectez vous sur le site internet www.ircem.com ou par téléphone au 03 20 45 35 22.

Quelles actions choisir ?

Chaque année, les partenaires sociaux définissent des actions dites « prioritaires » (cf l'encart) mais en dehors de ces priorités il est toujours possible de demander un financement pour une action particulière qui répond à votre besoin et à celui de votre employeur.

Quand se former ?

La formation doit en principe être suivie en dehors du temps d'accueil des enfants. L'action peut néanmoins avoir lieu pendant les temps d'accueil habituels (les démarches sont plus compliquées : accord des différents employeurs, prévoir un mode d'accueil de remplacement ; signer des avenants aux différents contrats en cours ; connaissance pour l'employeur facilitateur du taux horaire des autres employeurs...)

Votre rémunération ?

Si la formation se déroule :

- Hors temps habituel d'accueil : vous percevez une allocation de formation, versée pour chaque heure de formation, elle s'ajoute à votre rémunération, elle n'est pas soumise aux cotisations sociales, mais imposable au titre de l'impôt sur le revenu.

- Pendant le temps habituel d'accueil : cela ne modifie en rien votre rémunération.

Dans les 2 cas, c'est l'employeur facilitateur qui verse l'allocation de formation ou la rémunération. C'est l'AGEFOS PME qui prendra en charge le coût de la formation et donc remboursera l'employeur facilitateur des frais de vie (repas, transport) et de la rémunération qu'il vous a versés pour la période de formation.

A l'issue de la formation vous recevez :

- un passeport formation (carnet informatique qui permet de noter votre expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance : employeurs, enfants accueillis, formations...)
- une attestation de formation

Dans le prochain numéro nous aborderons la VAE : Validation des Acquis de l'Expérience..

ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

IRCEM - www.ircem.com - 03 20 45 35 22

SPAMAF - www.assistante-maternelle.org - 04 94 76 70 23

AGEFOS PME - 0825 077 078

CATALOGUE DES ACTIONS PRIORITAIRES

- > préparation des repas des enfants (40h)
- > sécurité et prévention des risques au domicile de l'assistant maternel (40h)
- > relation communication avec les enfants et leur famille (24h)
- > condition d'une relation avec l'enfant accueilli (24h)
- > accueil des enfants de moins de 3 ans (40h), de plus de 3 ans (24h)
- > éveil de l'enfant (24h)
- > accueil d'un enfant handicapé (24h)
- > accompagnement à la séparation (24h)
- > développement de l'activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs (24h)
- > gestion de son activité professionnelle (24h)
- > préparation au permis de conduire B (24h)
- > professionnalisation du transport des personnes (16 h)

La formation vous intéresse, ce guide est disponible au RAM, demandez le...



Migue migue migue me
Madame est au coin du feu
Qui prépare pour son dîner
Un petit cochon grillé
Grille saucisse, grille saucisson (*frotter les mains*)
Attrapons, attrapons, attrapons (*attraper les enfants*)



COMPTINES

Dans la boue...
Les pieds, les mains, les joues dans la boue
Assis, couché, debout dans la boue
Et toi, et moi, et nous dans la boue
Dans la boue, dans la boue...

(chanter la chanson sur différents rythmes et/ou avec différentes voix)

Yveline Mehat





Dans les 3 prochains numéros, nous vous proposons des séries de schémas qui vont vous permettre d'améliorer votre quotidien et économiser vos articulations intervertébrales en vous montrant la bonne technique pour chaque geste.

SOULEVER UN ENFANT DE SON TRANSAT

- > 3/4 de face
 - Chevalier servant, genoux écartés, pied sur la barre
 - Attirer le bébé près de vous par les aisselles
- > Par l'arrière
 - Mieux : enfant plus près et ne s'agrippant pas
 - Chevalier servant, genoux écartés, pied sur la barre
 - Par les aisselles



REPOSER UN ENFANT DANS SON TRANSAT

- > 3/4 de face
 - Le plus près, les pieds écartés
 - Fléchir les genoux
- > Par l'arrière
 - Idem et faire glisser bébé dans le transat
 - Jamais de flexion rotation



MOTS D'ENFANTS

Louison se promène avec ses parents au bord d'un étang recouvert de nénuphars et s'écrie : « regardez la belle piscine à fleurs ».

Une mamie change la couche de son petit garçon Raphaël 2 ans ^{1/2}. Plus tard, la mamie faisant le ménage installe une lingette sur son balai et Raphaël lui demande : « Mamie tu changes la couche du balai ? »

CALENDRIER

Ouverture de la médiathèque des Ursulines, gratuité pour les assmats (consulter les modalités dans la Gazette n°2)

Fête nationale des assistantes maternelles le 19 novembre

Présentation de la saison Très Tôt Théâtre le 4 octobre de 15h à 19h rue des Réguaies.

SUR LES DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE

ERGUÉ-ARMEL

- Rendez-vous du jeu, MPT du 27 au 31 octobre

MOULIN VERT (MAISON DE QUARTIER)

- Vide grenier le 12 octobre

PENHARS-KERMOYSAN (ANCIENNE MPT)

- Fête des enfants, spectacle gratuit, le 11 octobre

TERRE-NOIRE (CENTRE SOCIAL DES ABEILLES)

- Bourse aux livres, CD K7 le 21 septembre
- Lire en fête, mercredi 15 octobre
- Bourse aux jouets, le mercredi 5 novembre

MAIS AUSSI (MPT D'ERGUÉ-ARMEL)

- A vous de jouer, du 28 au 30 novembre
- Matinée spéciale petite enfance le vendredi 28 novembre

PETITES ANNONCES

Le relais se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les ventes.

Assmats recherchent :

- > 1 coussin d'allaitement déhoussable. Tél. 02 90 94 10 69
- > 1 housse imperméable pour poussette double. Tél. 02 98 52 07 23
- > 1 portique. Tél. 02 98 10 13 59

INFO RÉACTIONS

Si vous souhaitez :

- réagir par rapport à ce numéro, faire des remarques
- qu'un thème particulier soit abordé dans les prochains numéros
- nous faire partager vos idées d'articles, recettes, livres...
- poser des questions
- participer au comité de rédaction
- passer une petite annonce (vendre ou acheter : jeux, matériel de puériculture)

N'hésitez pas à prendre contact avec le RAM :

- par courrier au 6 rue d'Irlande
- par téléphone au 02 98 52 96 77
- ou par courriel à l'adresse suivante

relais-assistantes-maternelles@mairie-quimper.fr



Dans le prochain numéro à paraître en décembre

- Les assmats en chiffres
- Gestion des conflits entre enfants
- La VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Gestes et postures



COMITÉ DE RÉDACTION

Les animatrices du relais
E. Touzeau, C. Bidon,
C. Muller, V. Simier

Les assistantes maternelles
C. Le Derout, C. Le Borgne
L. Youinou, S. Marchalot,
S. Gouadon

Absentes sur la photo : C. Bidon,
C. Muller, S. Marchalot, V. Simier.

Nombre d'exemplaires : 370
Conception : service imprimerie,
ville de Quimper
Crédits photos : RAM
(avec autorisation des parents)
Dépôt légal sept. 07
ISSN : 1960 - 2057

